« Osez Mesdames les agricultrices! »

Bien que le statut des agricultrices ait évolué au cours des dernières décennies, il subsiste toujours des inégalités de genre, de parité et des freins à la prise de responsabilités dans les instances agricoles. Si les mentalités évoluent dans le bon sens, ces femmes agricultrices réclament un soutien lors des congés maternité pour se faire remplacer. une meilleure retraite agricole et une considération à la hauteur de ce qu'elles apportent à la ferme France.



ille d'agriculteurs, Catherine Faivre-Pierret n'était, au départ, pas est portée par le collectif. Elle bataille pour faire reconnaître les droits des emballée par l'idée de poursuivre dans la voie de ses parents. La vie en aura finalement décidé autrement. Titulaire d'un BEP tourisme en milieu rural, puis d'un baccalauréat professionnel en commerce, elle travaille sept ans en tant que vendeuse dans un magasin, puis quatre ans dans la restauration. Jeune mariée et jeune maman, Catherine est d'emblée confrontée aux journées qui comptent double, quotidien de nombreuses femmes. « Je faisais les deux métiers à la fois : j'aidais mon mari dans l'exploitation le matin pour la traite et d'avoir des aides de la politique agricole je travaillais dans la restauration le midi. Entre-temps, je m'occupais des enfants. Il a fallu faire un choix entre les deux métiers. » et de cotiser. »

Une place à part entière

Le déclic a sans aucun doute été ce moment où elle s'est sentie à sa place en tant que femme à part entière et pas uniquement en qualité de femme de son mari, apte à partager les décisions avec lui d'égal à égal. À l'aube de ses 40 ans, elle entame donc une formation de technicienne agricole pour rejoindre la ferme dont le lait est valorisé dans une fruitière a comté AOP. « Cet apprentissage m'a permis de faire une analyse de la situation de l'entreprise de mon mari. Lui, ça faisait une dizaine d'années qu'il était installé et qu'il n'avait pas pris le temps de prendre lu recul sur son installation. Nous avons remis les chiffres à plat, retravaillé notre facon de voir les choses, la méthode de planification de notre travail. » En 2009, elle s'installe sous le statut d'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). D'emblée, elle mesure combien ce statut est limitant. Le Gaec entre époux et la reconnaissance des mêmes droits pour les associés sera son premier combat. En rejoignant un groupe de développement d'agricultrices sur son secteur de

agricultrices, rencontre la députée du Doubs de l'époque, Annie Genevard. « À l'époque, la parité venait d'être instaurée dans le monde politique. Nous avons bataillé auprès des parlementaires, professionnels masculins pour obtenir gain de cause », se souvient l'agricultrice. En 2011, la possibilité de constituer un Gaec entre mari et femme est actée par la loi. En 2014, la loi est complétée par la « Aujourd'hui, être en Gaec me permet commune (Pac), de pouvoir voter dans les assemblées générales des coopératives

« Vous avez le droit d'être sur la photo »

Du Doubs, Catherine a rapidement reioint les instances nationales de la FNSEA. « Il y avait une place qui se libérait à la Commission nationale des agricultrices, je me suis vite pris dans cette aventure collective car j'aime le contact. » Un contact qu'elle imaginait assouvir en ouvrant ses chambres et table d'hôtes. La survenue d'un cancer en aura décidé autrement. « J'ai eu besoin de prendre soin de moi, mais c'est encore dans un coin de ma tête. » Présidente de la Commission nationale des agricultrices (CNA) depuis 2023, la productrice de lait profite de chaque réunion avec des agricultrices pour les inviter à oser et leur dire qu'elles sont légitimes. « Quand vous rencontrez un ministre, un élu, un responsable, vous avez le droit d'être sur la photo, de discuter. Il s'agit à chacun, homme et femme, de trouver sa place », illustre-t-elle. Ce frein psychologique relevant selon elle d'une forme d'humilité ne constitue pas le plus dur à surmonter. « Pour que les agricultrices s'engagent dans la prise de responsabilité, il faut déjà qu'elles puissent se Villers-le-Lac dans le Doubs, Catherine faire remplacer, y compris dans la sphère



▲ Cathy Faivre-Pierret est installée avec son mari dans le Doubs, à Villers-le-Lac.

familiale qui leur incombe encore très largement. Pour se faire remplacer il faut que nos fermes dégagent suffisamment de revenus », indique Catherine Faivre-Pierret. Alors qu'elle mesure le chemin parcouru, elle trace la voie des combats qui restent à mener : travailler sur le remplacements de congés maternité des agricultrices, obtenir la prise en compte des vingt-cinq meilleures années dans le calcul de la retraite, travailler sur les dix-sept ans minimum de cotisations dans le régime agricole pour bénéficier de la retraite agricole, « qui de fait exclu celles et ceux qui ont eu une vie avant ». Résolument optimiste, Catherine Faivre-Pierret estime que les femmes en agriculture ont plus que jamais une soif d'apprendre et d'entreprendre. Elle entend bien les accompagner dans ce

Sophie Chatene

SOCIAL / Nombre de cheffes d'exploitations en stagnation, tâches genrées, charge mentale... Les agricultrices sont encore trop soumises à leur genre à défaut de leurs compétences.

Femmes et agriculture, des avancés sociales à poursuivre

femmes dans l'agriculture ont réritablement évolué en 1999, date de la création du statut de conioint collaborateur permettant une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale. « Depuis, l'emploi agricole féminin a connu une transition vers des statuts reconnus comme celui de coexploitante ou de cheffe d'exploitation, délaissant le statut d'active familiale », mentionne la note Agreste du recensement agricole de 2020. Dès lors, la part d'agricultrices cheffes d'exploitation n'a de cesse d'augmenter. « Près d'une exploitation sur cinq est dirigée uniquement par des femmes. » Cette évolution est également le fruit de la transparence des Gaec de 2015 qui reconnaît l'activité de la conjointe, comme du conjoint, au sein de la même exploitation. Malgré tout, le rapport du Sénat Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité, publié en octobre 2021, pointe encore

Abroger le statut de conjoint collaborateur?

Dans ce rapport, les sénateurs appellent à dissoudre le statut de conjoint-



▲ Selon le rapport du Sénat, les tâches de l'exploitation agricole sont encore trop réparties en fonction du genre.

inégalitaire. « Les femmes qui bénéficient de ce statut aujourd'hui ont un pouvoir de décision limité sur l'exploitation et cotisent très peu pour leur retraite. » Il concernerait encore plus de 17 000 actifs agricoles selon le dernier recensement Agreste. De même, il subsistait encore en France entre 5 000 et 6 000 agricul-

collaborateur le considérant bien trop du Sénat. Malgré leur reconnaissance et leur progression, le nombre d'agricultrices cheffes d'exploitations stagne depuis plus de dix ans aux alentours de 25 %. Parmi elles, 62 % exercent leur activité dans une entreprise sociétaire et 38 % exercent en individuel. Et comme dans bien des domaines professionnels, leurs revenus (assiette sociale) sont en trices sans statut en 2021, note le rapport moyenne 30 % inférieurs à ceux des quinze jours cet été, pendant la moisson,

davantage de difficultés, liées à un accès plus difficile au foncier notamment. Les agricultrices françaises sont cependant de plus en plus entendues. lémoignant dans le cadre du rapport du Sénat, Jacqueline Cottier, alors présidente de la Commission des agricultrices de la FNSEA, avait indiqué «La commission des agricultrices a conduit coles pour les alerter sur des systèmes d'attelage à l'utilisation plus simple. Nos demandes ont été entendues, ce qui rend également service aux agriculteurs. » La relative amélioration des conditions physiques d'exercice du métier d'agricultrice ne doit pas occulter la persistance du poids de la charge mentale. La délégation a ainsi pu constater, au travers des témoignages qu'elle a recueillis, que de nombreux stéréotypes persistent au sein de la profession agricole. Dans le rapport, Céline Berthier, agricultrice témoigne : « Une femme sur son tracteur (...) pense au rôti à décongeler pour le repas du soir, à la déclaration de TVA à envoyer avant la date butoir, à sa

mère qui devrait garder les enfants durant

les femmes rencontrent également

à la réinscription de sa fille au foot, à la réunion parents et profs au lycée se situant à trente-cinq kilomètres... »

La gouvernance dans les instances agricoles

La place des femmes dans les instances représentatives de la profession agricole en France a également été posée lors des travaux de la délégation sur cette thématique. « Que ce soit au sein des chambres a agriculture, des syndicats profes sionnels, des coopératives agricoles ou des interprofessions, la guestion de la place des femmes au sein de la gouvernance importe si l'on veut améliorer la place des agricultrices dans le monde agricole », note le rapport. Plusieurs témoignages mettent en évidence cependant des difficultés pour les agricultrices de s'investir dans ces instances en raison des contraintes domestiques et parentales qui pèsent sur leurs épaules, mais aussi une légitimité et des compétences « sans cesse mises en doute » par leurs homologues masculins.

Sources Agreste et "Femmes et ruralités d'information n° 60 (2021-2022), tome I, déposé le



▲ Selon un rapport du Sénat, il subsistait encore en France entre 5 000 et 6 000 agricultrices sans statut en 2021.

ENGAGEMENT/ De plus en plus de femmes exercent des responsabilités dans les syndicats agricoles et dans les chambres d'agriculture. C'est le cas d'Élise Michallet, première femme présidente de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Rhône (FDSEA 69) depuis février dernier.

Le monde des responsabilités agricoles, un enjeu pour les femmes

Saint-Genis-les-Ollières dans le une autre femme Rhône, depuis 2001, où elle élève engagée pour le des blondes d'Aquitaine. Depuis toujours, monde agricole. l'agricultrice s'engage pour sa profession. « Pendant cing ans, Elle prend très vite des responsabilités. Christiane Lambert Ainsi, en 2009, elle devient présidente a été à la tête de du syndicat Jeunes agriculteurs du la FNSEA. Elle est Rhône, puis administratrice nationale vraiment un modèle de Jeunes agriculteurs. Elle exercera ces et un exemple pour fonctions jusqu'à ses 36 ans, âge limite l'ensemble du monde pour adhérer au syndicat. Pour autant, son engagement ne s'arrête pas là. Après femme présidente de la FDSEA 69 en encore faire office d'exception.

femmes. Elle a un avoir été longtemps membre du bureau engagement hors-pair et un charisme l'intensité du rythme de travail. « Les de la FDSEA 69 et de la chambre d'agri- rare », relate-t-elle. Pour autant, ces responsabilités prennent beaucoup de culture, elle devient, à 44 ans, la première deux femmes peuvent malheureusement temps et demandent beaucoup de compré-

février dernier. Pour exercer son Selon la FDSEA 69, les femmes repré- pas, par ailleurs, compter ses heures. » mandat, la jeune présidente s'inspire de sentent environ 30 % des actifs qui Un rythme difficile à concilier avec une

Les femmes sont tout aussi compétentes que les hommes et sont une richesse pour le monde agricole

Élise Michallet.par hension de la part de sa famille. Il ne faut

sont des femmes.

s'explique notam-

le département. étude réalisée par Oxfam France en 2023, Pourtant, sur si la sous-représentation féminine dans le monde des responsabilités agricoles personnes que peut en partie s'expliquer par l'accueil compte le conseil qui leur est réservé et « qui dissuade les d'administration, femmes d'y entrer ou d'y rester, d'autres seulement cinq critères peuvent être cités comme la Une situation qui charge domestique trop importante, les freins à la formation, etc. » Néanmoins, Élise Michallet assume avec fierté ses responsabilités et l'affirme : « Les femmes sont tout aussi compétentes que les hommes et sont une richesse pour le

monde agricole ».

Maxence Yvernault



▲ Élise Michallet, première femme présidente de la FDSEA du Rhône.